



Fédération associative genevoise FAGE
Associations de Genève

Rapport global sur la participation de la FAGE à la révision de la constitution genevoise (2008-2012)

Rapport rédigé par Camille Reynolds et Julien Reinhard
(version du 24 janvier 2013)

Fédération associative genevoise FAGE – Associations de Genève
15 rue des Savoises, 1205 Genève Tél. +41 22 321 73 31
www.associationsdegeneve.ch contact@associationsdegeneve.ch

Table des matières

Introduction	p. 3
Première partie : La FAGE et les différentes phases du processus constitutionnel	p. 5
Phase n°1 : Du vote sur le principe de révision de la constitution genevoise à l'élection de l'Assemblée constituante (février à octobre 2008)	p. 5
Phase n°2 : Travail d'installation de la Constituante puis travail en commissions thématiques (novembre 2008 à avril 2010)	p. 6
Phase n°3 : Plénières de la Constituante de mai à novembre 2010	p. 9
Phase n°4 : Bilan des plénières de 2010 par les associations et consultation publique sur l'avant-projet de constitution (fin novembre 2010 à juin 2011)	p. 11
Phase n°5 : Première lecture du projet de constitution en plénière (août à décembre 2011)	p. 13
Phase n°6 : Deuxième et troisième lectures du projet de constitution en plénière (janvier à mai 2012)	p. 14
Phase n°7 : Analyse du projet par les associations et prise de position de la FAGE sur le texte définitif du projet de constitution (mai à juin 2012)	p. 16
Phase n°8 : Activités de la FAGE pour la votation sur le projet de constitution (juillet à octobre 2012)	p. 17
Seconde partie : Les « rôles » de la FAGE durant le processus constitutionnel	p. 18

A propos de la Fédération associative genevoise (FAGE)

La FAGE compte plus de 30 associations et faitières d'associations qui représentent au total plus de 500 organisations. Elle s'est formée en 2007 pour suivre le processus de révision de la constitution genevoise qui s'est déroulé de novembre 2008 à octobre 2012. Elle a été représentée à l'Assemblée constituante par les 3 élus du groupe des Associations de Genève.

Plus d'informations sur la FAGE : www.associationsdegeneve.ch

Introduction

Le présent rapport revient rapidement sur la participation de la FAGE et de ses associations au processus constitutionnel entre le 24 février 2008 (acceptation par les votants du principe de révision de la constitution genevoise) et le 14 octobre 2012 (vote du projet de nouvelle constitution genevoise).

Il comprend deux parties :

- ♣ La première présente les activités de la FAGE durant les 4 ans et demi du processus. Celui-ci a été découpé en 8 phases, chacune procédant d'un contexte général et d'une dynamique particuliers.
- ♣ La seconde présente une synthèse des divers rôles de la FAGE durant le processus constitutionnel.

Le présent rapport a été rédigé par Camille Reynolds et Julien Reinhard. Ce document est une version révisée le 24 janvier 2013. Il est encore susceptible de modifications selon les commentaires des associations.

PREMIÈRE PARTIE : La FAGE et les différentes phases du processus constitutionnel (2008-2012)

Phase n°1 : Du vote sur le principe de révision de la constitution genevoise à l'élection de l'Assemblée constituante (février à octobre 2008)

Contexte général :

- Acceptation en votation populaire du principe de révision de la constitution genevoise par le biais d'une assemblée constituante (24.02)
- Organisation d'élections de 80 représentants pour cette assemblée (19.10).

*Mise en place d'un cadre programmatique pour la FAGE :

- Lors de son Assemblée générale (AG) du 29.11.2007, la FAGE s'était déjà dotée d'une charte qui posait les grands principes animant son action.
- En mai 2008, le secrétariat envoie un questionnaire aux associations membres et observatrices pour récolter leurs revendications constitutionnelles. 13 associations répondent.
- Conférence le 28.05 de Nicolas Levrat : « Peut-on tout mettre dans une constitution cantonale ? »
- Quatre Caf'idées (animés par Adriana Sa Barretto) sont organisés :
 - 03.05 : « Enjeux constitutionnels et participation publique » (6 associations présentes)
 - 15.05 : « Associations et bailleurs de fonds : la bureaucratisation va-t-elle avoir les associations à l'usure ? » (12 associations présentes)
 - 14.06 : « Les formes de participation associative » (14 associations présentes)
 - 25.08 : « Quelles propositions pour la nouvelle constitution ? » (16 associations présentes). Ce Caf'idée aboutira à une première ébauche d'un programme général.
- Les « objectifs généraux » de la FAGE et de ses associations pour le processus constitutionnel sont discutés et adoptés lors de l'AG du 02.09.

*Constitution d'une liste associative pour l'élection à la Constituante :

- L'AG de la FAGE du 21.05 adopte les conditions pour la présentation de candidats par les associations et pour le financement de la campagne électorale.
- L'AG du 24.06 adopte une liste de 25 candidates et candidats issus de 15 associations.
- Pour déterminer l'ordre des candidats sur la liste, un double tirage au sort a lieu le 05.07 (par thématiques (culture, droits fondamentaux, économie, environnement, social) et par candidats).
- En août, dépôt au Service des votations de la liste de la FAGE (liste des « Associations de Genève ») avec 28 candidates et candidats issus de 18 associations.

*Campagne électorale :

- L'AG de la FAGE du 24.06 nomme un bureau de campagne chargé de la logistique et de l'organisation de la campagne. Il est composé de 4 personnes : Adriana Sa Barretto, Charly Schwarz, Sébastien Keller et Stéphanie Baron Levrat.
- La FAGE produit une affiche réalisée gracieusement par le dessinateur Gérald Poussin et se dote d'un matériel de campagne (flyers, cartes postales, banderole, etc.).
- Une conférence de presse le 11.09 sur l'île Rousseau marque le lancement officiel de la campagne de la liste des « Associations de Genève ».
- La FAGE, ses associations et ses candidat-e-s mènent campagne dans l'espace public, dans la presse, sur le web, dans des débats publics, dans les réseaux des associations.

>Le 19.10, trois représentants des Associations de Genève sont élus à l'Assemblée constituante : Alfred Manuel (FRC), Boris Calame (WWF), Yves Lador (AEE+DD, aujourd'hui Association durable).

Phase n°2 : Travail d'installation de la Constituante puis travail en commissions thématiques (novembre 2008 à avril 2010)

Contexte général :

-Mise en place de l'Assemblée constituante (octobre 2008 à avril 2009)
-Travail de l'Assemblée en 5 commissions thématiques chargées de proposer des « thèses constitutionnelles » (mai 2009 à avril 2010). Les 5 commissions sont : n°1 dispositions générales et droits fondamentaux / n°2 droits politiques / n°3 institutions / n°4 organisation territoriale et relations extérieures / n°5 rôle et tâches de l'Etat et finances.

NB : Dans cette phase, il s'est surtout agi pour les associations de « nourrir », par leurs propositions, tant les 3 élus des Associations de Genève que l'Assemblée constituante.

* Précision du cadre de travail de la FAGE :

-L'AG du 10.11.2008 adopte les 6 principes de travail de la FAGE : principe de compétence, principe socratique (connaître sa propre réalité), principe de cohérence, principe voltairien (« Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites, mais je me battrais pour que vous puissiez le dire »), principe de solidarité et principe de sauvegarde.

-La même AG pose le principe des colloques constitutionnels (réunion ouverte à tous sur des thématiques particulières) et des pôles de compétences (collectifs portés par une ou plusieurs associations travaillant sur une même thématique).

-Dès 2009, les 3 élus de la FAGE se réunissent régulièrement en « G3 ».

-Dès août 2009, la FAGE engage un assistant parlementaire, Julien Reinhard, chargé d'assurer les relations de la FAGE et ses 3 élus avec les associations de la FAGE. Il participe également aux G3.

-Dès avril 2010, la FAGE engage une personne permanente pour s'occuper de l'administration (Pietro Silba qui sera remplacé en avril 2011 par Sonia Perego).

*Mobilisation des associations pour le dépôt de pétitions et de propositions collectives :

-Le règlement de l'Assemblée constituante prévoit la possibilité pour toute personne d'envoyer une pétition à la Constituante. Cette dernière est tenue d'indiquer le traitement donné aux pétitions qui ont reçu au moins 500 signatures (appelées ci-après « propositions collectives »).

-Dès mai 2009, la FAGE incite activement toutes les associations et les pôles de compétences à envoyer des pétitions et propositions collectives à l'Assemblée.

> En avril 2010, les associations et pôles de la FAGE ont déposé à l'Assemblée constituante 12 pétitions (sur 39 reçues par l'Assemblée) et 19 propositions collectives (sur 25 reçues). Elles ont recueilli au total 28'000 signatures pour leurs propositions collectives.

*Emergence et premières activités des pôles de compétences de la FAGE (2009 et 2010) :

-Le 28.02.2009, rencontre de la FAGE pour organiser et lancer le travail en *pôles de compétences*. Plusieurs pôles rassemblant des associations autour de thèmes spécifiques émergent.

>4 pôles seront actifs jusqu'à la fin du processus constitutionnel :

-Le *Pôle paix* (9 associations : Association pour la communication pacifique et non-violente, APRED, BIP, CODAP, EIP, Femmes pour la paix, Graines de paix, GSSA, Groupe Quaker de Genève). Il a élaboré une proposition collective envoyée le 08.06.2009 à la Constituante. Le 21.09.2009 il a organisé une soirée sur « la place de la paix dans la future constitution genevoise », avec la participation de constituants. Le coordinateur du pôle, Christophe Barbey, est engagé par la FAGE en décembre 2009 pour rédiger un compte-rendu de cette réunion destiné aux associations et aux constituants.

-Le *Pôle environnement* (5 associations : ATE-Genève, EcoAttitude, Noé21, Pro Natura-Genève,

WWF-Genève) s'est réuni les 08.09.2009 et 25.03.2010. Chaque association a préparé et déposé à la Constituante une proposition collective. Le 07.05.2010, les 5 associations ont tenu une conférence de presse commune pour demander que la future constitution intègre leurs préoccupations.

-*Droits fondamentaux* : La FAGE a engagé Aude Bumbacher en septembre et octobre 2009 pour travailler sur les droits fondamentaux. Le 15.09, elle a réuni les associations intéressées pour discuter de leurs contributions possibles en matière de droits fondamentaux à la Constituante. Le 03.10 elle a organisé une journée d'étude sur « les graves défaillances en matière de droits fondamentaux à Genève », qui a rassemblé des constituants et des associations actives en matière de droits fondamentaux. Un rapport/compte-rendu de cette journée a été rédigé par Aude Bumbacher. Beaucoup de pétitions et de proposition collectives déposées en 2009 et 2010 par les associations concernent les droits fondamentaux. Le Codap et FIAN seront ultérieurement les 2 associations porteuses du *Pôle droits fondamentaux* de la FAGE.

-Le *Pôle logement-aménagement du territoire* s'est constitué autour de l'élaboration d'une proposition collective de septembre 2009 à janvier 2010 (7 associations : Association pour un droit social du sol (ADSS), ASLOCA, Ciguë, Codha, Jardins de Charrotons, MPF, Pro Natura, SURVAP). Cette proposition, soutenue par 15 associations, a été déposée en mars 2010 à la Constituante. Les associations porteuses du pôle sont ADSS, ASLOCA, Ciguë, Codha, MPF et SURVAP.

> En revanche, plusieurs pôles n'ont pas véritablement « décollé » ou ont cessé rapidement leurs activités :

-En décembre 2009, Georges Sontag a été engagé pour dresser un inventaire des intérêts et ressources des associations sur des questions économiques, financières, fiscales et sociales en vue de la constitution d'un pôle « économie et social ». Le constat fut la trop grande hétérogénéité des thématiques portées par les associations, qui ne favorisait pas une action commune. Si un pôle « économie et social » ne s'est pas matérialisé, les diverses thématiques ont cependant fait l'objet de suivis spécifiques.

-Le pôle « responsabilité de Genève face au monde » (Codap, FGC, Mandat international) a tenu quelques réunions en 2009 avant de cesser son activité, suite au dépôt des pétitions de Mandat international et de la FGC.

-Le pôle « éducation » ne s'est pas concrétisé. Les associations de la FAGE de ce secteur se sont réparties entre celles travaillant sur l'enseignement obligatoire ou post-obligatoire (par exemple le GAPP), et celles travaillant sur la formation des adultes (associations du « G9 »).

*Travail des élus dans la Constituante :

-De novembre 2008 à mai 2009, Boris Calame s'est fortement engagé dans la mise sur pied et l'installation de l'Assemblée constituante.

-De mai 2009 à mai 2010, les 3 élus ont siégé dans les 5 commissions thématiques de l'Assemblée constituante. Alfred Manuel a siégé dans les commissions n°2 et n°3, Boris Calame dans la commission n°5 et au bureau, Yves Lador dans les commissions n°1 et n°4. Ils y relayèrent, développèrent et défendirent les points de vue et propositions des associations.

*Réunions et consultations des élus avec des associations sur des thématiques spécifiques :

-6 colloques constitutionnels en 2009 : 13.01 (règlement de la Constituante), 05.02 (structuration de la Constituante), 24.04 (dernière plénière et remue-méninge), 17.09 (questions environnementales), 13.11 (instruments de démocratie directe et région), 14.12 (droits politiques des étrangers).

-Plusieurs réunions thématiques en 2010 : fiscalité (04.02), finance éthique (09.02), ONG internationales basées à Genève (15.02), économie sociale et solidaire (18.02), société de l'information (18 et 30.03), environnement (25.03).

*Travail de la FAGE et de ses associations sur des questions transversales :

-*Instruments de démocratie directe* : En octobre, la FAGE a sondé par questionnaire les associations à ce sujet : 11 réponses ont été reçues. Parallèlement Florence Lambert a été engagée pour rédiger un rapport sur les adaptations et innovations possibles en matière d'instruments de démocratie directe. Ces questions ont été discutées lors du colloque constitutionnel du 13.11.2009.

-*Reconnaissance des associations* : Le 28.01.2010, l'Assemblée constituante a organisé une audition publique des associations sur la relation Etat-associations. Préalablement la FAGE avait engagé en décembre 2009 Camille Logeay pour préparer cette audition avec les associations et rédiger une note de synthèse sur la vie associative. Plusieurs réunions de préparation pour établir un diagnostic commun et élaborer des propositions constitutionnelles ont eu lieu : un café animé par Adriana Sa Barretto (16.01.2010), une discussion lors de l'AG de la FAGE du 20.01, une réunion de 6 faitières associatives le 25.01 (RAP-FARGO, APRES-Genève, Association Genevoise des Sports, Plateforme des Associations d'Aînés, GLAJ, groupements environnementaux). La note de synthèse, rédigée par Camille Logeay, a été finalisée en mars 2012 par Julien Reinhard.

-*Cour constitutionnelle* : Le 22.03, la FAGE et l'Association des étudiants en science politique et en relations internationales (AESPRI) ont organisé une conférence-débat à l'Université de Genève sur l'opportunité de créer une cour constitutionnelle à Genève. Sur le panel figuraient le juge à la Cour constitutionnelle vaudoise (Pierre-Yves Bosshard) ainsi que 3 professeurs de droit de l'Université de Genève (Michel Hottelier, Nicolas Levrat et Thierry Tanquerel).

Phase n°3 : Plénières de la Constituante de mai à novembre 2010

Contexte général :

-Sortie des rapports de commissions proposant des thèses constitutionnelles (majoritaires et minoritaires) (mai 2010). La Constituante examine les thèses de commission lors de 20 séances plénières entre le 20.05 et le 30.11.

-Changement d'atmosphère à la Constituante (forte polarisation). Lors de la plénière du 25.05, la majorité conservatrice de l'Assemblée provoque la rupture en refusant l'égalité homme-femme, le principe de non-discrimination, et les droits sociaux. D'autres provocations, remettant en cause des dispositions issues d'initiatives populaires, auront lieu durant les plénières de 2010. Les associations sont mises sur la défensive et entrent en mode « résistance ».

*Information des associations sur les résultats des commissions et le calendrier des plénières :

-L'AG de la FAGE du 11.05 informe les associations du calendrier probable du traitement en plénière des différentes thématiques, ainsi que de la sortie des rapports de commissions.

-Les différents rapports des commissions ainsi que le calendrier probable des plénières (établi par la FAGE) sont envoyés par le secrétariat de la FAGE en mai 2010.

*Discussion des rapports de commission par les associations (avec les élus des Associations) avant les plénières traitant les différentes thématiques respectives :

1/ Réunions ouvertes à toutes les associations :

-colloque constitutionnel sur les principes de laïcité (17.05),

-réunion associative sur les droits fondamentaux (19.05),

-colloque constitutionnel sur les instruments de démocratie directe (08.06),

-réunion associative sur les questions institutionnelles (21.06),

-colloque constitutionnel sur le pouvoir judiciaire (31.08),

-discussion sur l'aménagement du territoire avec Lucas Pattaroni, chercheur en sociologie urbaine de l'EPFL (14.09),

-réunion associative sur les tâches de l'Etat (25.09).

2/ Séances de travail sur des thèmes spécifiques :

-avec le pôle logement – aménagement du territoire (01.10),

-sur les questions du travail avec le syndicat SIT (12.10),

-sur la santé avec le MPF, le Groupe Sida Genève et la FRC (19.10),

-sur la culture avec le RAAC et UECA (09.11).

3/ Consultations électroniques d'associations spécifiques :

-sur le social auprès de RAP-FARGO et du MPF (août),

-sur la question de la délégation des tâches de l'Etat auprès du Groupe de travail LIAF d'APRES-Genève (novembre).

*Mobilisation des associations :

-Avant le traitement par les plénières des différentes thématiques, les associations ont été encouragées à interpeller les groupes de l'Assemblée constituante.

-Suite à la « rupture » du 25.05, la FAGE a organisé le 28.05 un comité élargi ouvert à l'ensemble des associations. Lors de cette séance est adoptée une déclaration appelant l'Assemblée à « sortir d'une stratégie destructrice et de blocage, et à retrouver le chemin de la définition du bien commun. ». Cette déclaration est signée par 48 organisations.

*Travail en plénière des 3 élus des Associations de Genève

-Avant chaque plénière, les 3 élus des Associations de Genève et l'assistant parlementaire se réunissent pour discuter et préparer les amendements et les votes.

>Durant les 20 plénières de 2010, les 3 élus des Association de Genève ont défendu 35 thèses de minorité inscrites dans les rapports de commission, et déposé en plénières 63 amendements, 7 motions et 5 propositions. Au final, 15 thèses de minorités, 9 amendements et 5 motions ont été acceptées par la plénières (les autres étant soit refusées, retirées ou non votées lorsqu'un amendement avait fait tomber la disposition) ; les 5 propositions ont été envoyées en commission pour examen.

**Information sur le résultat de chaque plénière :*

Après chaque plénière, le secrétariat de la FAGE a envoyé aux associations concernées, pour chaque thématique, une grille indiquant les thèses proposées par les commissions, celles adoptées par les plénières, ainsi que le détail des votes.

Phase n°4 : Bilan des plénières de 2010 par les associations et consultation publique sur l'avant-projet de constitution par la Constituante (fin novembre 2010 à juin 2011)

Contexte général :

- En janvier 2011, la Commission de rédaction de la Constituante publie l'avant-projet de constitution issu des thèses adoptées durant les plénières de 2010.
- Du 05.02 au 25.03 une consultation publique sur l'avant-projet de constitution est organisée par la Constituante. Cette consultation invite les particuliers et les associations à commenter l'avant-projet et/ou à répondre à 27 questions préparées la Constituante.
- De février à juin, les commissions thématiques planchent sur la rédaction d'« amendements de commission » de l'avant-projet. Malheureusement, dans 4 des 5 commissions, la majorité conservatrice ne tient pas compte des commentaires issus de la consultation et campe sur ses positions, voire aggrave la situation. Les rapports de commission sortent entre mai et juin.
- Dès avril, un processus parallèle de négociation entre tous les groupes politiques représentés à la Constituante s'enclenche.

*Information et premier bilan des associations après les plénières de 2010 :

- L'AG de la FAGE du 29.11.2010 dresse un premier bilan « à chaud » des plénières de 2010, et pose le principe de l'analyse du texte par les différents pôles de compétences et associations pour la prochaine AG.
- En décembre 2010, le secrétariat de la FAGE envoie aux associations l'entier des thèses votées et rejetées durant les plénières. Il leur fournit aussi une grille d'analyse (afin de classer les dispositions en 4 catégories : « positif » > « passable » > « insuffisant » > « inacceptable ») ainsi qu'une feuille demandant d'indiquer les propositions d'innovation faites par les associations en 2009 et 2010 (« chantiers innovants »). Un tableau indiquant la reprise ou non des thèses des pétitions et propositions collectives lors des plénières de 2010 est également élaboré et envoyé. L'avant-projet de constitution de la Commission de rédaction est transmis aux associations dès sa sortie en janvier 2011.
- Entre décembre 2010 et janvier 2011, les différents pôles de la FAGE se réunissent pour analyser le projet.
- Lors de l'AG du 07.02.2011, les différentes associations et pôles de compétences de la FAGE rapportent leurs analyses de l'avant-projet. Une synthèse de ce premier bilan des associations est envoyée aux associations peu après l'AG, afin de donner à chacune une vision plus générale, au-delà de son champ de compétence spécifique.

*Mobilisation des associations dans la consultation publique sur l'avant-projet de constitution :

- L'AG du 07.02 décide d'encourager les associations et leurs membres à participer individuellement à la consultation en commentant l'avant-projet et en répondant au questionnaire de la Constituante. Il est également décidé de produire un décodage de ce questionnaire officiel dont les formulations sont tendancieuses et les enjeux difficiles à comprendre pour les personnes qui ne suivent pas de près le processus constitutionnel.
- En février et mars 2011, la FAGE engage une personne supplémentaire, Gaétan Morel, pour appuyer les associations durant la consultation.
- L'AG du 08.03 fait le point intermédiaire sur l'état de la participation des associations à la consultation publique.
- Le comité et le secrétariat de la FAGE préparent le décodage des questions de la Constituante sur l'avant-projet de constitution. Il est mis sur le web et diffusé aux associations en mars 2011. Le 21.05, la FAGE organise 2 permanences publiques à la Maison des associations pour remplir le questionnaire de la Constituante.
- > Lors de la clôture de la consultation, ce ne sont pas moins de 30 analyses et prises de position sur

l'avant-projet qui ont été envoyées par les associations de la FAGE à la Constituante. Sur cette base, le secrétariat de la FAGE élabore un document intitulé « commentaire et positions des associations sur l'avant-projet de constitution genevoise », qui commente l'avant-projet article par article, et qui reprend les 4 catégories de la grille d'analyse de fin 2010 (« positif » > « passable » > « insuffisant » > « inacceptable »).

**Prises de position publiques de la FAGE sur la Constituante :*

-Le 03.02 la FAGE appelle dans un communiqué de presse à une large participation des associations et de la population à la consultation publique et met en garde contre une instrumentalisation de la consultation publique à des fins de « marketing politique ».

-Lors des AG des 07.02 et 08.03, les associations de la FAGE conviennent que quatre sujets sont de nature à mobiliser l'ensemble des secteurs associatifs de la FAGE : 1) refus du nucléaire, 2) intégration des droits sociaux comme des droits fondamentaux, 3) droit au logement et principes en matière de logement et d'aménagement du territoire, 4) principe de non-discrimination mentionnant les catégories susceptibles de discrimination.

-Le 29.03, la FAGE communique par voie de presse sur la forte mobilisation des associations à la consultation publique ainsi que sur le commentaire associatif de l'avant-projet.

-Le 12.05, la FAGE organise une conférence de presse et diffuse à cette occasion un double appel à la Constituante (écouter les propositions de la société et oser innover), discuté et adopté préalablement lors de l'AG du 11.05. Elle dénonce également les blocages constatés dans les plénières de 2010 et dans les commissions examinant les résultats de la consultation publique en 2011. Cette conférence de presse rencontre un fort écho médiatique dans la presse écrite et les radios genevoises.

-Au bureau de la Constituante, la majorité des groupes politique refuse de rendre publiques les prises de position originales des organisations publiques et privées durant la consultation publique. En réaction, la FAGE met sur son website dès mai 2011 les prises de position originales qui lui ont été transmises ou qui sont accessibles publiquement sur le web.

-Entre janvier et avril 2011, le comité et le secrétariat de la FAGE ont préparé une série de 16 « questions à la Constituante » soulignant les insuffisances de l'avant-projet de constitution. Lors de l'AG du 08.03, la FAGE décide de les diffuser après la fin de la consultation. Ces « questions à la Constituante » seront ainsi diffusées de mai à septembre sous forme d'une pétition à signer (en ligne et sur papier). A sa clôture (avant la reprise des séances plénières de la Constituante le 06.09), cette pétition récolte 554 signatures.

**Travail des élus des Associations dans les commissions de la Constituante (février à juin) :*

-Les 3 élus des Associations de Genève participent aux commissions thématiques chargées de proposer des amendements de commission à l'avant-projet. Ils y présentent des propositions d'amendement. Ils s'appuient pour cela sur le document « commentaire et positions des associations sur l'avant-projet de constitution genevoise ». Ils déposent comme « amendements de minorité » en vue des plénières de nombreux amendements refusés en commission.

Phase n°5 : Première lecture du projet de constitution en plénière (août à décembre 2011)

Contexte général :

-Du 06.09 au 08.12 a lieu la première lecture du projet durant 13 séances plénières de la Constituante. Le texte amendé en plénière forme un premier projet de constitution.

-Le processus de négociation entre les groupes politiques de la Constituante débouche sur des propositions d'amendements de compromis (processus de « convergence »), acceptés par certains groupes, et non suivi par d'autres. A noter que tous les groupes politiques des partis représentés à l'exécutif cantonal (les « partis gouvernementaux » de droite et de gauche) ont intégré ce processus. Le groupe des Associations de Genève suit les discussions mais n'est pas lié au processus.

*Information et consultation des associations avant et durant les plénières de première lecture :

-L'AG de la FAGE du 01.09 informe les associations de la situation générale (commissions et négociations parallèles) ainsi que du calendrier attendu de traitement des différents thèmes en plénières. L'AG confirme la ligne d'action posée par le comité du 30.08 sur les négociations de compromis : les associations de Genève accompagnent le processus (sans y être lié), en faisant pression sur les partis politiques. Il est décidé d'organiser des rencontres directes entre les partis politiques et les associations sur des problématiques précises.

-Dès août et avant l'examen en plénières des différents thèmes, les 3 élus associatifs et l'assistant parlementaire examinent les différentes propositions d'amendements (amendements de commission, amendements de « compromis », amendement de minorité) et formulent de nouveaux projets d'amendements. Le secrétariat de la FAGE prépare un tableau reportant et évaluant les différents amendements sur la table selon 5 catégories : « positif justifiant une mobilisation » > « positif (sans mobilisation) » > neutre > « négatif (sans mobilisation) » > « négatif justifiant une mobilisation ». Les associations sont consultées afin qu'elles réagissent aux propositions d'amendement dans leur domaine de compétence, sur la base de ce tableau. Les positions et amendements du groupe des Associations de Genève sont réajustés en fonction des retours des associations.

-Le 26.09 la FAGE organise un colloque constitutionnel (ouvert à toutes les associations) sur les institutions politiques (avant l'examen en plénière de ces questions), afin de déterminer la position des élus associatifs.

-Deux rencontres entre des représentants des associations concernées et des groupes politiques de gauche à la Constituante (Socialistes pluralistes, Verts et associatifs, Solidarités) sont organisées par la FAGE avant le traitement en plénière de thématiques spécifiques :

-le 31.10 sur l'environnement, l'énergie et la mobilité (avec ATE-Genève, ContrAtom, Pro Natura-Genève, Noé21, WWF-Genève),

-le 09.11 sur le logement, l'aménagement du territoire, la santé et le social (avec ASLOCA, Ciguë, Codha, Groupe Sida Genève, RAP-FARGO, SURVAP).

-Après chaque plénière, le secrétariat de la FAGE informe les associations des résultats dans leurs domaines respectifs.

*Travail en plénière des 3 élus des Associations de Genève

Durant les 13 plénières de la première lecture du projet, les 3 élus des Associations de Genève ont défendu et déposé (seuls ou avec d'autres groupes) 156 amendements (parmi ceux-ci, 46 amendements de minorité déposés en commission seront retirés en faveur d'autres amendements). Au final 21 de ces amendements ont été acceptés durant les plénières de première lecture.

Phase n°6 : Deuxième et troisième lectures du projet de constitution en plénière (janvier à mai 2012)

Contexte général :

- Le texte issu de la première lecture s'améliore sur certains points par rapport à l'avant-projet, mais demeure problématique sur d'autres points, voire perd certaines avancées positives (par exemple en matière de droits politiques des personnes étrangères).
- Toutes les dispositions du projet sont réexaminées lors des 8 plénières de 2e lecture (du 19.01 au 14.03). Les articles adoptés dans la même formulation en 1ère et 2e lectures sont considérés comme définitivement adoptés. Lors des 4 séances de 3e lecture (du 16.04 au 07.05), la Constituante ne se prononce que sur les articles divergents entre la première et la deuxième lectures, à moins qu'un vote à la majorité absolue de l'Assemblée (41 voix) ne rouvre la discussion sur l'article. Cette situation réduit de manière considérable la marge de manœuvre effective des groupes minoritaires de la Constituante.
- Les négociations de compromis entre les groupes politiques de la Constituante se poursuivent. Elles deviennent centrales pour modifier le texte.

NB : Vu le rétrécissement de la marge de manœuvre effective au sein des plénières, le groupe des Associations de Genève concentre son action sur les éléments jugés cruciaux par les associations.

*Bilan de la première lecture et objectifs pour la 2e lecture (décembre 2011 à janvier 2012) :

- Dès la fin des plénières, le 08.12.11, le secrétariat de la FAGE envoie aux associations l'ensemble des dispositions adoptées lors de cette première lecture. La FAGE demande aux associations et aux pôles de compétences d'analyser et d'évaluer le texte adopté, afin de faire le point général lors de l'AG de la FAGE du 17.01.2012.
- Le 15.12.2011, la FAGE organise une rencontre entre les groupes politiques de gauche de la Constituante (Socialistes pluralistes, Verts et associatifs, Solidarités) avec la campagne ViVRe sur les droits politiques des personnes étrangères.
- Le 12.01.2012, la FAGE organise un atelier, ouvert à toutes les associations, pour analyser en commun le projet issu de la première lecture.
- Lors de l'AG du 17.01, les élus présentent une liste des « objectifs de la FAGE pour les 2e lecture du projet de constitution », préparée sur la base des commentaires reçus des associations. Ces objectifs sont discutés et complétés. Ils sont envoyés à toutes les associations après l'AG. Cette liste est divisée en 3 parties : les éléments cruciaux indiqués par l'ensemble des associations de la FAGE, les éléments cruciaux soutenus par les membres de la FAGE et concernant certains secteurs, les autres éléments à améliorer dans le texte en 2e lecture. De plus, la FAGE encourage les associations à faire pression directement sur les partis gouvernementaux. De son côté elle s'engage à organiser d'autres rencontres entre les associations avec les groupes politiques de gauche en cas de nécessité.

*Consultation et informations des associations durant la 2e et 3e lecture :

- Les « objectifs de la FAGE pour la deuxième lecture » discutés et adoptés à l'AG du 17.01 deviennent la « feuille de route » des élus des Associations de Genève pour la deuxième et la troisième lecture.
- Durant la 2e et la 3e lecture, la FAGE et ses élus consultent les associations individuellement sur des points spécifiques les concernant. Après les plénières, le secrétariat informe les associations des votes sur les articles spécifiques les concernant.
- Le 07.02, la FAGE organise une rencontre entre les groupes politiques de gauche à la Constituante (Socialistes pluralistes, Verts et associatifs, Solidarités) et des associations travaillant sur la fiscalité (ATTAC-Genève), l'action sociale (RAP-FARGO) et la solidarité internationale (FGC).
- Des rencontres entre le pôle environnement (28.03) et le pôle logement – aménagement du

territoire (29.03) ont lieu pour faire un bilan de la 2e lecture et permettre d'identifier d'éventuels reculs par rapport à la législation actuelle à corriger en 3e lecture. Préalablement, le secrétariat de la FAGE avait envoyé aux organisations de ces pôles des comparaisons entre les dispositions adoptées en 2e lecture en matière d'environnement, énergie, mobilité, aménagement du territoire ou logement et les dispositions de la constitution genevoise actuelle.

-Entre la 2e et la 3e lecture, l'AG de la FAGE du 03.04, fait un rapide point de la situation. Comme annoncé alors, le secrétariat de la FAGE envoie aux associations le 06.04 une comparaison du projet de constitution issu de la 2e lecture avec la constitution genevoise actuelle (1847).

**Travail en plénière des 3 élus des Associations de Genève lors des 2e et 3e lectures (du 19.01 au 14.03 et du 16.04 au 07.05) :*

-Durant les 8 plénières de deuxième lecture, les 3 élus des Associations de Genève ont déposé (seuls ou avec d'autres groupes) et défendu 56 amendements. Au final 16 de ces amendements ont été acceptés.

-Durant les 4 plénières de la troisième lecture, les 3 élus des Associations de Genève ont déposé (seuls ou avec d'autres groupes) et défendu 6 amendements. Au final 4 de ces amendements ont été acceptés.

Phase n°7 Analyse du projet par les associations et prise de position de la FAGE sur le texte définitif du projet de constitution (mai à juin 2012)

Contexte général :

-Le projet issu de la 3e lecture est soumis à la plénière de la Constituante le 31.05, qui l'adopte par 57 oui, 15 non et 5 abstention.

-Il s'agit désormais pour les associations de la FAGE d'analyser le texte définitif du projet de constitution et de décider ensemble de la position de la FAGE pour la votation du 14 octobre 2012.

*Analyse du texte par les associations et position de la FAGE :

-Dès l'AG du 03.04, la FAGE invite les associations à planifier en mai des séances de leurs instances internes pour analyser le texte qui sortira de la troisième lecture.

-Les 08.05 et 09.05, le secrétariat de la FAGE demande aux associations et aux pôles de compétences de la FAGE d'analyser pour l'AG du 29.05 le texte du projet de constitution. Il leur envoie cette occasion une comparaison article par article du texte issu de la 3e et dernière lecture avec la constitution actuelle (1847) ainsi qu'une feuille d'analyse du projet pour les pôles (avis demandés sur leur thème propre et sur 3 thèmes transversaux : reconnaissance des associations, instruments de démocratie directe, questions institutionnelles).

-Trois des quatre pôles de compétences de la FAGE se réunissent pour analyser le projet de constitution : pôle paix (15.05), pôle logement – aménagement du territoire (16.05), pôle environnement (23.05).

-Le 24.05, la FAGE organise un débat public sur le projet de constitution entre deux membres de la Constituante proches des milieux associatifs : Marguerite Contat Hickel (Verts et associatifs) et Jocelyne Haller (Solidarités).

-Lors de l'AG de la FAGE du 29.05, 21 associations et pôles transmettent oralement leurs premières analyses sur le texte. Les appréciations sur le texte sont contrastées selon les associations et selon les thèmes concernés. L'AG décide de laisser aux trois élus du groupe des « Associations de Genève » la liberté de vote pour la plénière de la Constituante du 29.05 (ceux-ci sont plutôt favorables au texte).

-Lors de la séance plénière de la Constituante du 31.05, deux des trois élus votent oui au projet de constitution et un s'abstient ; dans la déclaration faite devant la plénière, les élus mentionnent la diversité des analyses et positions des associations sur le projet de constitution, certaines associations y étant favorables, d'autres non.

-L'AG de la FAGE du 26.06, prend connaissance d'analyses supplémentaires ou définitives d'association. Devant la diversité des analyses et positions sur le texte, l'AG décide que la FAGE ne prendra pas de position en tant que FAGE dans la votation populaire du 14 octobre sur le projet de constitution, mais qu'elle diffusera les analyses des associations et mettra en avant le processus associatif. L'AG décide également des activités de la FAGE pour la votation.

Phase n°8 Activités de la FAGE pour la votation sur le projet de constitution (juillet à octobre 2012)

Contexte général :

- En septembre et octobre a lieu la campagne de votation sur le projet de constitution cantonale.
- Les analyses et positions des associations sur le projet de constitution sont diverses et contrastées. Certaines associations prennent position sur l'ensemble du projet, tandis que d'autres concentrent leur analyse sur les parties du texte relevant de leur compétence. De plus, certaines associations de la FAGE s'engagent également dans la campagne unitaire des opposants, d'autres dans celle des partisans, et d'autres encore dans aucune des deux.
- Le 14.10, le projet de constitution est accepté par 54,1% des votants (avec un taux de participation faible de 31,9%).

*Activités de la FAGE en vue de la votation sur le projet de constitution :

-Les activités de la FAGE pour la votation suivent les orientations données par l'AG du 26.06. La FAGE dispose à cet effet d'un budget très restreint. Dès le 15.08, Camille Reynolds, étudiante en science politique, vient renforcer le secrétariat de la FAGE.

-La FAGE produit une affiche (reprenant un élément de l'affiche dessinée par Poussin en 2008) qui appelle à lire le projet de constitution et consulter les analyses des associations sur son website.
> Cette affiche sera placardée dans 135 emplacements officiels du 24.09 au 14.10 (format F4). Une version au format A2 sera affichée dans le réseau « Affichage vert » et diffusée aux associations.

-Le secrétariat de la FAGE recueille les analyses définitives des associations. Les associations qui n'avaient pas répondu sont relancées en leur pointant les articles du projet les concernant.
> Au final, 23 associations de la FAGE (sur un total de 34 associations) et 1 pôle de compétences fourniront une analyse détaillée sur le projet de texte.

-La FAGE fait de son website son support principal d'information au public. On y trouve :
1/ les analyses des associations (avec la possibilité de les chercher par association ou par thématiques)

2/ divers documents préparés par le secrétariat : la comparaison de la constitution actuelle (1847) et du projet de constitution (2012), un commentaire article par article par les associations du projet de constitution, un calcul comparé du nombre de signatures pour les initiatives et référendums cantonaux entre la constitution actuelle (1847) et le projet de constitution (2012), un document de synthèse (résumant les positions par association et les analyses thématiques).

-Dès la fin août, la page facebook de la FAGE est réactivée et alimentée régulièrement jusqu'à la votation du 14.10. Trois newsletters électroniques sont envoyées (25.09, 02.10, 09.10).

-Le 18.09, la FAGE organise une conférence de presse pour le lancement de son website et de ses activités en vue de la votation. Elle rencontre un bon écho médiatique (Tribune de Genève, RTS, OneFM).

> Entre le 18.09, date de la mise en ligne de ces éléments, et le 14.10, le website enregistre 2180 visites, dont 70% de nouvelles visites.

SECONDE PARTIE : les « rôles » de la FAGE durant le processus constitutionnel (2008-2012)

En examinant ses activités, il apparaît que, durant le processus constitutionnel, la FAGE a joué différents « rôles » auprès des associations et du public. Nous en avons noté huit.

***Diffusion d'information aux associations sur le processus constitutionnel**

La FAGE a continuellement diffusé aux associations de l'information, tant « formelle » (par exemple le calendrier constitutionnel ou les procédures constitutionnelles) que « substantielle » (par exemple les textes adoptés par la Constituante, l'état des discussions entre les groupes politiques, l'atmosphère générale et les dynamiques politiques au sein de la Constituante).

***Alerte des associations**

La FAGE a alerté les associations lors de développements à la Constituante risquant de les affecter. Par exemple, lors des plénières de 2010, avant et après les attaques de la majorité conservatrice de la Constituante contre les droits fondamentaux ou contre l'interdiction de l'énergie nucléaire. La FAGE a également alerté individuellement des associations sur des thématiques les concernant spécifiquement.

***Mobilisation des associations**

La FAGE a, à plusieurs reprises, incité les associations à agir auprès de l'Assemblée constituante, des partis politiques, du public, des médias (par exemple à élaborer et envoyer des pétitions et propositions collectives à l'Assemblée constituante, à prendre position publiquement, à participer à la consultation publique de la Constituante, à interpeller les partis politiques, à informer ses membres sur le processus constitutionnel).

***Consultation des associations sur les dispositions constitutionnelles**

Durant tout le processus constitutionnel, la FAGE a consulté les associations pour avoir leurs propositions, positions et appréciations sur des dispositions constitutionnelles afin que les 3 élus du groupe des « Associations de Genève » puissent les porter et les défendre.

Ces consultations ont eu lieu sous de multiples formes : assemblées générales de la FAGE, réunions associatives ouvertes à toutes les associations sur des thématiques particulières, sondages généraux des associations, consultations électroniques d'associations concernées par une thématique, rencontres « bilatérales » des élus du groupe des « Associations de Genève » avec des associations sur des thématiques particulières, etc.

***Catalyseur de dynamiques associatives sectorielles**

La FAGE a encouragé le rassemblement des associations en pôles de compétences, particulièrement dans les secteurs où il n'existait pas de faîtières associatives. Des divers pôles projetés ou tentés, quatre se sont maintenus durant l'entier du processus constitutionnel (paix, environnement, logement-aménagement du territoire, droits fondamentaux).

***Aperçu « panoramique » (pour chaque association) des thématiques d'autres secteurs**

La FAGE a rassemblé des associations de secteurs divers (du logement à la solidarité internationale). Grâce aux moments de discussion, la FAGE a permis à chaque association de prendre connaissance et d'avoir un aperçu des thématiques portées par d'autres associations, thématiques sur lesquelles elle ne travaille donc pas d'ordinaire (par exemple pour une association environnementale d'entendre et de se sensibiliser aux problématiques des organisations de l'action sociale). En ce sens la FAGE a offert aux associations une possibilité d'élargir et de décloisonner leurs visions respectives.

***Lieu d'élaboration de positions communes à toutes les associations de la FAGE**

La FAGE a permis aux associations de discuter, élaborer ensemble puis adopter des positions communes. Cela concerne en particulier des questions transversales aux associations des différents secteurs, comme par exemple la question de la reconnaissance des associations, de la participation, des instruments de démocratie directe, ou encore d'une Cour constitutionnelle à Genève. Ici, la FAGE a permis aux associations de prendre conscience de problématiques, de besoins et d'intérêts communs transcendant les différents domaines d'expertise de chacune. Il faut encore noter d'autres positions communes, comme la charte de la FAGE de 2007, les « objectifs généraux » de la liste des « Associations de Genève » lors de l'élection de 2008, ainsi que les 4 « lignes rouges » posées par les AG des 07.02 et 08.03.2011.

***Porte d'entrée du public, des politiques et des médias vers les associations et leurs positions**

La FAGE a été un espace rassemblant sur son website ou dans ses documents communs les analyses et positions diverses de ses différentes associations. Elle a ainsi permis au public, aux médias et aux politiques (qui en avaient le souhait) d'identifier dans un seul « lieu » les différentes associations et d'accéder à leurs positions. On pense en particulier au website de la FAGE durant la campagne de votation sur le projet de constitution en septembre et octobre 2012, ou aux divers documents de synthèses préparés par le secrétariat (commentaire des associations sur l'avant-projet - 2011, commentaire article par article du projet de constitution - 2012, document de synthèse sur les analyses des associations du projet de constitution - 2012).